
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020 PAR WEBCONFÉRENCE**

PRÉSENTS :

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M^{me} Danielle Boucher
- M. Sylvain Carpentier
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Marc Giroux
- M^{me} Diane Jean
- M^{me} Geneviève Larouche
- M. François Lauzier
- M^{me} Sophie Lefrançois
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M. Alain Naud
- M^{me} Suzanne Petit
- M^{me} Marielle Philibert
- M. Julien Poitras
- M^{me} Marianne Talbot
- M. Pierre Tremblay

ABSENTS :

- M^{me} Eugénie Brouillet
- M. Sylvain Gagnon

INVITÉS :

- M. Sylvain Boulé, directeur adjoint des ressources financières
- M. François Latreille, directeur des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un seul sujet est à l'ordre du jour, à savoir « Budget 2020-2021 ».

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2020-09-14.1

concernant
L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adoptée à l'unanimité

3. BUDGET 2020-2021

Tout d'abord, le président informe les membres qu'une rencontre spéciale du comité de vérification s'est tenue plus tôt ce jour. À cette occasion, les membres ont étudié le budget 2020-2021 de façon détaillée.

Le directeur des ressources financières, M. François Latreille, fait savoir que le budget présenté a été préparé en respectant les consignes ministérielles demandant de ne pas tenir compte des effets de la COVID-19 sur les revenus et les dépenses de l'établissement. Le déficit projeté pour l'année 2020-2021 s'élève à 58,4 M\$, dont près de 40 M\$ engendrés par la composante des médicaments non financés et incluant les mesures de redressement de 8 M\$ prévues au plan d'équilibre budgétaire.

Ensuite, M. Sylvain Boulé, directeur adjoint des ressources financières, présente les principales sources de financement, de même que la répartition des dépenses. Il rappelle également les mesures de redressement prévues en 2020-2021 au plan d'équilibre budgétaire, et ce, tel qu'adoptées en mars 2019. Par ailleurs, en regard des activités accessoires, il explique que les pertes associées à la diminution des tarifs de stationnement et à la baisse d'achalandage en raison de la pandémie devraient être compensées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Des directives supplémentaires sont attendues à cet égard.

Le président-directeur général présente ensuite les changements proposés au projet de résolution par les membres du comité de vérification. Puis, la présidente du comité, M^{me} Sylvie Lemieux, précise que les membres ont reçu des réponses à leurs questionnements de façon satisfaisante et qu'ils recommandent l'adoption du budget 2020-2021.

La résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2020-09-14.2

concernant

**LE BUDGET DÉTAILLÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021 (RAPPORT RR-446)
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que l'article 7 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la Santé et des Services sociaux* (RLRQ, c. E-12.001) précise que les conseils d'administration des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Toutefois, considérant la crise sanitaire actuelle de la COVID-19, celui-ci devra donc être transmis au plus tard le 15 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le 3 juillet 2020, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2020-2021;

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement découlant de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la Santé et des Services sociaux* (RLRQ, c. E-12.001);

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval a adopté, le 25 mars 2019, un plan de mesures 2019-2021 visant le retour à l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que les mesures de redressement ont été préparées avec la préoccupation de ne pas affecter l'accessibilité aux services dispensés par notre établissement;

CONSIDÉRANT que depuis les dix dernières années, le CHU de Québec-Université Laval a vu sa base budgétaire amputée de 93,2 M\$ relativement à des compressions budgétaires;

CONSIDÉRANT que le budget 2020-2021 a été fait sans considérer les effets de la pandémie de la COVID-19 sur les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT que le déficit projeté au 31 mars 2021 du CHU de Québec-Université Laval s'établit à 58,4 M\$, lequel inclut un déficit de 39,5 M\$ relié aux médicaments non financés;

CONSIDÉRANT que l'an 2 du plan triennal de mesures de redressement déposé par notre établissement au MSSS en mars 2019 vise des économies de 8 M\$ en 2020-2021;

CONSIDÉRANT la lettre de déclaration produite en annexe, sous la signature du président du conseil d'administration et du président-directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification, lors de sa réunion spéciale du 14 septembre 2020;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter le budget détaillé (rapport RR-446) 2020-2021 du CHU de Québec-Université Laval tel que présenté;
- D'autoriser le président du conseil d'administration, ainsi que le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes;
- De solliciter dans les meilleurs délais une rencontre avec les autorités ministérielles afin de discuter de l'incertitude du financement des médicaments et du plan d'équilibre budgétaire triennal déposé au MSSS en mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2020-09-14.3
concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 16 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 5 octobre 2020
Résolution numéro CA 2020-10-06

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire